

**PROCES VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU
17 MAI 2013 (1ère partie)**

**2013.05.107 - DDS - EXTENSION DES PLANS LOCAUX POUR L'INSERTION ET POUR
L'EMPLOI EN VUE DE COUVRIR L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT ET D'OPTIMISER LA
COLLECTE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN**

La Commission Permanente, dans le cadre de l'extension des plans locaux pour l'insertion et pour l'emploi (PLIE) en vue de couvrir l'ensemble du département et d'optimiser la collecte du Fonds Social Européen :

- ACTE le principe d'une participation du Conseil général au plan de financement des PLIE ;
- ACTE le principe de l'avance de trésorerie, pour le préfinancement des actions ;
- PREND ACTE que le Conseil général doit s'engager à garantir les indus réclamés aux PLIE en cas de non-respect de la réglementation, notamment en ce qui concerne l'existence des pièces justifiant le service fait, cette garantie étant plafonnée à 15 % des sommes versées ;
- AUTORISE cette garantie, afin de présenter le dossier le plus complet possible au comité régional de programmation "plurifonds européens", qui doit se tenir le 18 juin 2013 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document visant à prolonger la durée des PLIE jusqu'au 31 décembre 2014 et à en étendre la couverture territoriale.